Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE.

Le premier numéro du *Bulletin* a reçu généralement l'accueil le plus sympathique. Nous avons à remercier en particulier M. le Président de notre Société, pour la lettre si encourageante qu'il vient de nous adresser. Nous nous serions fait un devoir de la reproduire ici, si elle n'était trop bienveillante pour nous.

On nous écrit de B..... :

« Une chose me surprend. C'est que les hommes qui voudraient, les uns par principe, les autres par complaisance, enlever à nos écoles tout cachet confessionnel, ne s'inquiétent aucunement des écoles libres fondées par les différentes sectes protestantes. Pendant que l'on ferme la porte de l'école aux jésuites, on laisse pleine liberté aux communautés mormones établies à Zurich, Winterthour, Hérisau, Watwyl, Furstenau, Landschlacht et Schaffhouse. Enchaîner les œuvres catholiques et laisser libre carrière aux doctrines les plus échevelées et les plus immondes, voilà l'égalité que la nouvelle Constitution fédérale nous réserve.»

Z

A la demande d'un grand nombre d'instituteurs, nous devons prier les officines lausannoises de mômerie de bien vouloir ménager leur zèle et réserver leurs almanachs en faveur des brebis galeuses de leur secte.

On nous écrit de la Gruyère :

« L'apparition du *Bulletin pédagogique,* que nous saluons avec bonheur, nous prouve que les menées d'une certaine coterie contre nos libertés cantonales et religieuses ont abouti à un résultat qui était bien éloigné de sa pensée. Les attaques aussi lâches que calomnieuses d'un certain journalisme contre nos écoles, ainsi que les tendances centralisatrices de quelques membres de notre corps enseignant, ont eu pour résultat cette imposante réunion du Lycée, où le peuple fribourgeois s'est affirmé de nouveau, et où les instituteurs de notre canton ont signé leur vraie émancipation, en mettant leur nom dans la liste des membres de la future Association pédagogique.

» Je dis : les instituteurs ont signé leur émancipation. Cela est vrai. On cherchait à les mettre en guerre avec le clergé et la population catholique, ce qui leur eût créé une situation impossible; il n'était pas d'efforts qu'on ne tentât pour les faire marcher à la remorque d'une certaine Société qui a trahi son but pour se mettre au service d'un parti politique; on faisait miroiter à leurs yeux, par le fait de la révision, des avantages considérables; en un mot, on voulait les gagner. Et les instituteurs, isolés, privés d'un centre qui les fortifiât et les unît, soumis d'ailleurs, en très-grand nombre, à des influences de personnes, difficiles à éviter et à combattre, les instituteurs étaient malheureusement exposés à défaillir. Mais aujourd'hui, grâces en soient rendues à Dieu d'abord, puis aux hommes de cœur qui ont provoqué la belle réunion du 15 novembre, — aujourd'hui, le corps enseignant fribourgeois s'est donné la main. « Nous avons besoin d'être forts, se sont dit les instituteurs; pour cela, soyons unis. » Dès ce jour, ce n'est plus à des individus, c'est à une armée qu'on devra s'attaquer.... Cette armée, on ne la dispersera pas.

» Les pétitions qui ont circulé dans nos campagnes, ainsi que les discours prononcés à Fribourg d'abord, puis à la réunion des conservateurs à Bulle, ont attiré d'une manière plus spéciale l'attention des pères de famille sur la question des écoles. On s'est dit que pour répondre aux journaux calomniateurs et unitaristes, il fallait agir; qu'il ne suffisait pas que nos écoles soient aussi prospères que dans bien des cantons, mais il fallait les porter au premier rang par un redoublement de zèle et d'efforts. Et on a agi déjà : des maisons d'école ont été mieux appropriées; des instituteurs ont vu le chiffre de leur traitement s'arrondir; le matériel s'est complété, la fréquentation est devenue plus régulière; en un mot, on a avancé.... Les enfants, eux aussi, ont pris part à ce mouvement progressif. Ils ont compris que dans les circonstances actuelles, ils pouvaient contribuer à l'honneur du nom fribourgeois. « Travaillons, se sont-ils dit; du courage et de l'ardeur; » et viennent les inspecteurs fédéraux, nous les forcerons à reconnaître que les Fribourgeois sont dignes de leurs Confédérés, par l'instruction, aussi bien que par les capacités civiles et militaires, par le dévouement et la fidélité.

» Mais les instituteurs, me dira-t-on, vous n'en parlez pas?... Je ne sais ce qui se passe dans d'autres contrées; mais les instituteurs de la Gruyère se montren' dignes de leurs fonctions et à la hauteur des besoins du temps. La preuve en est dans la marche visiblement progressive des écoles et dans la participation toujours plus active des instituteurs à toutes les œuvres qui intéressent le bien-être intellectuel et moral des populations.... Les conférences d'arrondissements qui, il faut bien le reconnaître, ne fonctionnaient pas partout assez régulièrement, ont été réorganisées là où besoin il y avait. Les discussions y sont devenues plus intéressantes, les travaux présentés par les maîtres d'école témoignent en général d'un grand amour pour l'étude et de beaucoup de persévérance. Dans la Haute-Gruyère, on accorde une large part aux exercices de la parole : les réunions s'y tiennent tous les deux mois, sous l'habile direction de M. Gillet.

» La fondation de la Société pédagogique et la publication du *Bulletin* ne manqueront pas de donner une salutaire impulsion aux conférences d'arrondissements.

X., *Instituteur.*

CHRONIQUE.

BERNE. — L'assemblée bourgeoise de Porrentruy a accordé à l'unanimité la bourgeoisie gratuite à M. Seuret, instituteur, qui fonctionne depuis 30 ans dans cette ville.

ZURICH. — Ce canton procède actuellement au remaniement de la loi réglant l'instruction publique. Les discussions du Grand-Conseil sur cette matière passionnent vivement les populations.

Des projets de loi sur ce même point préoccupent aujourd'hui les cantons de Neuchâtel de Genève.

FRIBOURG. — M. Collaud, instituteur, vient d'être appelé au poste de Rossens; M. Vionnet, à Léchelles; M. Roullier, à Villariaz; M. Vesin, au Saulgy; M. Crettin, à Rueyres-Villarlod; M. Mettraux, à Onnens et Mme Durussel, à Esmont.

— Le Conseil d'Etat a procédé, dans sa séance du 27 janvier, à la répartition des directions. M. H. Schaller a pris le département de l'instruction publique; suppléant, M. Fournier.